



**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE - S C F**

Société de Crédit Foncier

EXERCICE 2010

RAPPORT ET BILAN DU 12^{ème} EXERCICE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MAI 2011**



PRESENTATION

Conseil d'Administration	p. 1
Les chiffres clés	p. 3
Ordre du jour	p. 4

RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion 2010	p. 5 à 11
-------------------------	-----------

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS : COMPTES SOCIAUX

Rapport des Commissaires aux Comptes	p. 13 à 18
Bilan	p. 19
Compte de Résultat	p. 20
Annexe	p. 21 à 29
Résolutions	p. 30 à 33

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2010

M. Philippe BONDOUX Président du Conseil d'Administration

CREDIT MUTUEL ARKEA représenté par **M. Jean-Pierre DENIS**

SOCIETE D'ASSURANCE DE PREVOYANCE ET DE CAPITALISATION-ESCA
représentée par **M. Christian BURRUS**

M. Robert ALLEMON

M. Jean-Pierre LE TENNIER

M. Antoine COUTIERE

M. Olivier MORALES

M. Jean-Charles DURRENBERGER

M. Benoit PREVOSTO

M. Yves GOURHANNIC

Me Dominique SCHMIDT

EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU C.A. AU COURS DE L'EXERCICE 2010

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 21 décembre 2010, **Monsieur Philippe BONDOUX** a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT démissionnant de ses fonctions de Président du CA ce même jour. A compter de ce même jour et au sens de l'article L.511-13 du CMF, Monsieur Philippe BONDOUX a également été nommé second dirigeant du CFCAL-BANQUE et du CFCAL-SCF sur proposition du Directeur Général, représentant légal de ces dernières.

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 21 décembre 2010, **Monsieur Benoît PREVOSTO** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, Le **Crédit Mutuel ARKEA**, représenté par **Monsieur Jean-Pierre DENIS** a été nommé administrateur en remplacement du Crédit Foncier de France représenté par Monsieur Philippe DRUART démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Christophe PINAULT démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Yves GOURHANNIC** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Patrice GARNIER démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Olivier MORALES** a été nommé administrateur en remplacement de Madame Gervaise HARDY démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

- Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Philippe BONDOUX** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alain SIEGRIST démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

DIRECTION GENERALE

Jean-Etienne DURRENBERGER

DIRECTEUR GENERAL

Christian CAPMAS

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT jusqu'au 30 septembre 2010

CONTROLEUR SPECIFIQUE

Titulaire : Cabinet CAILLIAU DEDOIT & Associés
représenté par M. Laurent BRUN

Suppléant : Monsieur Didier CARDON

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires : Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
représenté par M. Sylvain MAYEUR
Cabinet KPMG représenté par M. Philippe SAINT-PIERRE

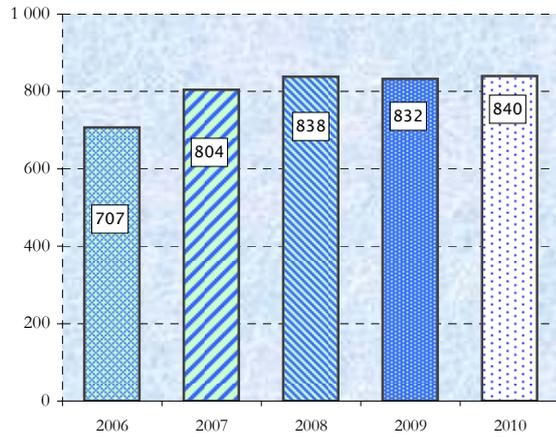
Suppléants : Monsieur Pierre COLL
Madame Marie-Christine FERRON-JOLYS

LES CHIFFRES CLES

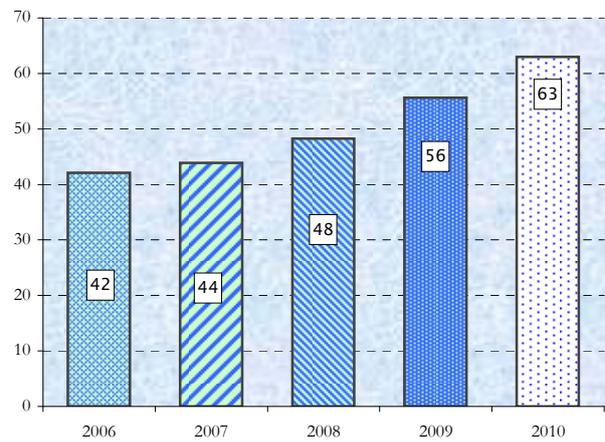
DONNEES FINANCIERES

(en millions d'€)

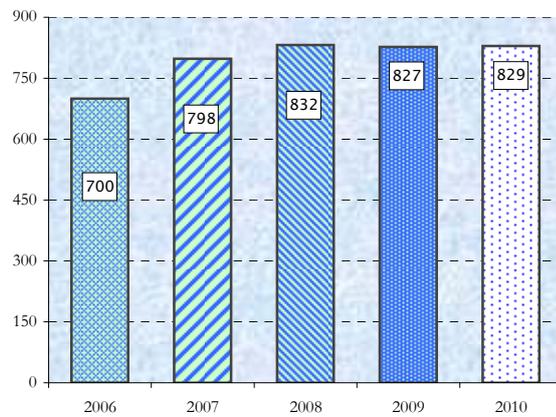
Total du bilan



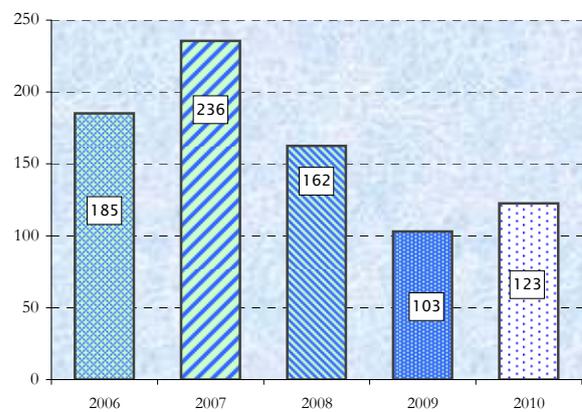
Fonds Propres



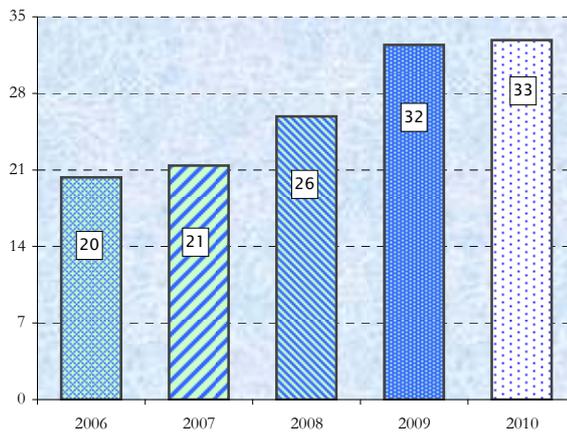
Encours des prêts



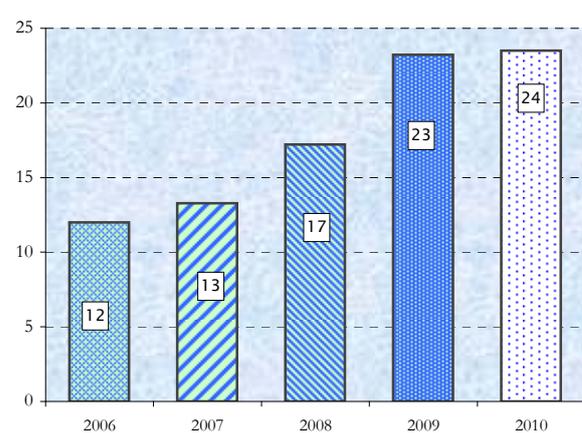
Volume de production



Produit Net Bancaire



Résultat Brut d' Exploitation



CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE-SOCIETE DE CREDIT FONCIER

C F C A L - S C F

Société Anonyme au capital de 8 952 970 euros entièrement versés
RCS 424 184 737 STRASBOURG
1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG

*** * * * ***

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2010

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de gestion 2010
- 2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de commerce
- 4) Approbation du bilan et du compte de résultat de l'année 2010
- 5) Affectation du résultat
- 6) Renouvellement des Commissaires aux comptes
- 7) Ratification des cooptations d'administrateurs
- 8) Renouvellement et nomination d'administrateurs
- 9) Divers

RAPPORT DE GESTION 2010

1. Commentaires sur les résultats

Le PNB s'élève à 32 883 K€ contre 32 424 K€ au 31 décembre 2009. Cette faible progression est essentiellement liée au maintien du PNI et à l'encaissement de 3 992K€ contre 2 839K€ en 2009 d'indemnités sur remboursement anticipés des prêts. Par principe de prudence, la société a procédé également à une dotation nette aux provisions sur certains litiges assignations pour 697K€.

Le résultat brut d'exploitation progresse de manière identique et passe de 23 231K€ en 2009 à 23 501K€ en 2010. Les charges générales d'exploitation restent maîtrisées et affichent 9 382K€ contre 9 193K€ en 2009.

Malgré la progression des créances douteuses liée à la dégradation de la conjoncture économique, le coût du risque reste stable passant de 2 408K€ à 2 477K€ au 31 décembre 2010. Le modèle du CFCAL induit des garanties immobilières largement supérieures aux encours de prêts.

Après déduction de la charge d'impôt de 7 671K€, le résultat net au 31 décembre 2010 s'inscrit à 13 353 K€ contre 13 317K€ au 31 décembre 2009.

2. Activité au cours de l'exercice

Structure de refinancement du groupe CFCAL, le CFCAL-SCF bénéficie du transfert des prêts réalisés par le CFCAL-Banque. Malgré le contexte de crise, l'encours brut global de crédit est cependant en légère progression pour atteindre 829 195K€ au 31 décembre 2010 contre 826 528K€ au 31 décembre 2009.

L'ensemble des notes du CFCAL Groupe ont été maintenues par l'agence de notation Standard and Poor's et notamment pour le CFCAL-SCF (A+ long terme), ce qui confirme la solidité du véhicule de refinancement du groupe CFCAL.

4. Perspectives d'avenir

Le CFCAL, acteur historique du marché de la restructuration, bâtira dès 2011 un projet industriel et de synergies avec son nouvel actionnaire le Crédit Mutuel ARKEA.

A C T I V I T E
Société de Crédit Foncier

en milliers d' €

	2007	2008	2009	2010
OPERATIONS DE CREDIT				
Encours brut des crédits début d'exercice	699 753	797 977	831 768	826 528
ACQUISITIONS				
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	235 547	162 439	103 064	122 561
ACQUISITIONS DE L'ANNEE	235 547	162 439	103 064	122 561
REMBOURSEMENTS				
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	127 376	120 716	102 595	116 128
Financement du développement local	9 838	7 084	5 633	3 766
REMBOURSEMENTS DE L'ANNEE	137 214	127 800	108 228	119 894
CESSIONS DES OPERATIONS NON ELIGIBLES				
	109	848	76	0
Encours brut des crédits fin d'exercice	797 977	831 768	826 528	829 195

FINANCEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT				
Encours brut des ressources début d'exercice	634 523	712 119	734 226	712 624
EMISSIONS				
Obligations foncières	163 500	94 230	45 050	31 880
Bons moyen terme négociables	0	25 000	30 000	105 000
Emprunt interbancaire	0	0	15 000	62 000
EMISSIONS DE L'ANNEE	163 500	119 230	90 050	198 880
REMBOURSEMENTS				
Obligations foncières	85 104	97 123	101 652	111 229
Bons moyen terme négociables	800	0	10 000	37 000
Emprunt interbancaire				2 143
REMBOURSEMENTS DE L'ANNEE	85 904	97 123	111 652	150 372
Encours brut des ressources fin d'exercice	712 119	734 226	712 624	761 132

Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2010

Néant

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

Néant.

Dépenses non déductibles en application de dispositions fiscales spécifiques

Néant

Information sur les risques

L'agence Standard & Poor's a maintenu la note A+ en 2010, pour l'ensemble des émissions de ressources privilégiées (OBLIGATIONS FONCIERES et BONS A MOYEN TERME NEGOCIABLES) du CFCAL-SCF.

Les notations reflètent la qualité structurelle intrinsèque du CFCAL-SCF dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

Changement de président

Par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2010, **Monsieur Philippe BONDOUX** a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de **Monsieur Gérard BARBOT**, démissionnaire.

Changement d'administrateur

Monsieur Alain SIEGRIST, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010.

Monsieur Philippe BONDOUX a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Crédit Foncier de France, administrateur, représenté par Monsieur Philippe DRUART, a démissionné en date du 17 décembre 2010.

Le Crédit Mutuel ARKEA représenté par **Monsieur Jean-Pierre DENIS** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Monsieur Christophe PINAULT, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010.

Mosieur Jean-Pierre LE TENNIER a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Monsieur Patrice GARNIER, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010.

Monsieur Yves GOURHANNIC a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Monsieur Gérard BARBOT, administrateur, a démissionné en date du 21 décembre 2010.

Monsieur Benoît PREVOSTO a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 21 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Madame Gervaise HARDY, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010.

Monsieur Olivier MORALES a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Arrivée à échéance de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de **MM Jean-Charles DURRENBERGER, Jean-Pierre LE TENNIER, Yves GOURHANNIC**, et de **Maître Dominique SCHMIDT** viennent à expiration avec l'assemblée générale de ce jour.

Autres fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent

M. Philippe BONDOUX

Président du Conseil d'Administration

Directeur Général

FINANCO

M. Antoine COUTIERE

Administrateur

Membre du CS

VMG

M. Jean-Charles DURRENBERGER

Administrateur

Administrateur

Société Foncière & Immobilière d'Alsace
« SOFIDAL – SA »

M. Jean-Pierre DENIS

Administrateur, en tant que représentant du Crédit Mutuel ARKEA

Président du Conseil d'administration

Président

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
Crédit Mutuel de Bretagne
Caisse de Crédit Mutuel de Pont Croix
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
S.A. ALTRAD
OSEO Bretagne (jusqu'au 08/12/2010)
PPR
SOPROL
PAPREC
Glon Sanders Holding

M. Christian BURRUS

Administrateur, en tant que représentant de la Société ESCA

Président du CA et DG

Président

Représentant du Président, la SASU PARTICIPATIONS
ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL

Président

Président

Administrateur délégué, vice-président

Président du CA

Président du Conseil de Surveillance

Administrateur

Administrateur

Gérant

S.A. ESCA

S.A.S. ESCA FINANCE ET CONSEIL

S.A.S. ENVERGURE CONSEIL

S.A.S FINANCIERE DE L'ILL

S.A.S.U PARTICIPATION ET

INVESTISSEMENTS DE L'ILL

S.A. TELEVERBIER

S.A. AFI EUROPE IARD

S.A. DIOT

S.A. HOLDING SALPA

S.A. SETA

S.A.R.L. GRANVAL MANAGEMENT

M. Robert ALLEMON

Administrateur

Membre du CS
Administrateur

Administrateur
Administrateur

MPO-International SA
COGEPA Cie Générale de Participations
depuis 06/2006
DF-Synergies S. A.
SICAV Fleurival depuis le 01/08/2007

M. Jean-Pierre LE TENNIER

Administrateur

Directeur Général
Directeur

Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole

M. Yves GOURHANNIC

Administrateur

Directeur Administratif et Financier

FINANCO

M. Benoît PREVOSTO

Administrateur

Directeur des Ressources Humaines et de la
Formation

FINANCO

M. Olivier MORALES

Administrateur

Directeur de la Gestion et des Engagements
Directeur Général Délégué

BPE
CEOI-BIE

Me Dominique SCHMIDT

Administrateur

Professeur Agrégé des Facultés de droit
Avocat à la cour

Barreau de PARIS

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Compte de Résultat au 31 décembre 2010 présente

un solde bénéficiaire de 13 353 148,37 €

Après affectation de la réserve facultative (selon dispositions des statuts) de

10 711 288,37 €

nous vous proposons de distribuer un

DIVIDENDE TOTAL

2 641 860,00 €

Le dividende de l'exercice sera payable le 22 juin 2011 à raison de 9€aux 293 540 actions constituant le capital.

Les montants mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2007	293540	5 988 216,00	20,40
Exercice 2008	293540	5 988 216,00	20,40
Exercice 2009	293540	5 988 216,00	20,40

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en €

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	8 952 970	8 952 970	8 952 970	8 952 970	8 952 970
B) Nombre d'actions émises	293 540	293 540	293 540	293 540	293 540
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	49 696 670	58 273 211	67 400 475	65 754 212	65 834 180
B) Marge financière brute	20 325 159	21 386 573	25 896 084	32 424 122	32 883 030
C) Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements, dotations et reprises de provisions	12 645 081	13 846 365	19 134 013	23 732 594	24 725 503
D) Impôt sur les bénéfices	5 112 371	4 699 234	6 626 501	7 505 609	7 670 928
E) Participation des salariés et intéressement dûs au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
F) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dotations et reprises de provisions	9 901 904	7 785 159	10 356 017	13 317 479	13 353 148
G) Montant des bénéfices distribués	5 988 216	5 988 216	5 988 216	5 988 216	2 641 860
3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
A) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements, dotations et reprises de provisions	25,66	31,16	42,61	55,28	58,10
B) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dotations et reprises de provisions	33,73	26,52	35,28	45,37	45,49
C) Dividende versé à chaque action	20,40	20,40	20,40	20,40	9,00
4) PERSONNEL (1)					
A) Effectif moyen des salariés	0	0	0	0	0
B) Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	0	0	0	0	0

(1) la Société CFCAL-SCF ne dispose d'aucun effectif. Le personnel est mis à disposition par le CFCAL-BANQUE en vertu d'une convention de groupement de fait

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

2010

COMPTES SOCIAUX



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt-Noire
67000 Strasbourg
France

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - SCF S.A.

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Capital social : €. 8.952.970

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-SCF S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note I de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à leur classement comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note I de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir les risques de contrepartie non affectés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

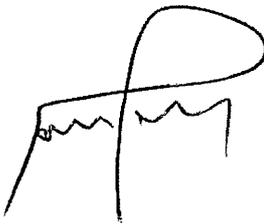
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 31 mars 2011

Strasbourg, le 31 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Saint-Pierre
Associé



Sylvain Mayeur
Associé

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires
Crédit Foncier et Communal d’Alsace et de Lorraine - Banque
(CFCAL – SCF)
1, rue du Dôme
67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225-31 du Code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R. 225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Page 2

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

**AVEC LA SOCIETE CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE –
BANQUE (CFCAL - BANQUE)**

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 21 octobre 2010, la signature du renouvellement de la convention d'intégration fiscale entre le CFCAL-Banque et le CFCAL-SCF.

Le CFCAL-SCF supporte sa charge d'impôt sur les sociétés (IS) et d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), intérêts et pénalités éventuels inclus, calculés sur ses résultats propres, comme en l'absence d'option pour l'intégration.

Modalités

Le CFCAL-SCF constate sa charge d'impôt comme si il était imposé séparément.

CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CFCAL - SCF

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Page 2

**AVEC LA SOCIETE CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE –
BANQUE (CFCAL - BANQUE)**

Convention de gestion

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, votre société a constaté au cours de l'exercice 2010 :

- Une charge de 8 560 368 euros liée à la facturation par le CFCAL - Banque de charges générales et de charges d'exploitation ;
- Une charge de 1 651 654 euros liée à la refacturation par le CFCAL - Banque de commissions diverses liées à l'activité crédit à la clientèle, payées pour votre compte ;
- Un produit de 1 317 721 euros lié à la rétrocession par le CFCAL - Banque de commissions perçues pour votre compte.

Paris La Défense et Strasbourg, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - SCF

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Sylvain Mayeur

Philippe Saint-Pierre

BILAN

AU 31 DECEMBRE 2010

							K€
Réf.	A C T I F	NET 31/12/2010	NET 31/12/2009	Réf.	P A S S I F	31/12/2010	31/12/2009
1-2	Créances sur les établissements de crédit	6 158		3-4	Dettes envers les établissements de crédit	32 896	63 145
1-2	Opérations avec la clientèle	833 645	831 871	3-4	Opérations avec la clientèle	1 369	282
5	Autres actifs	325	325	3-4	Dettes représentées par un titre	735 845	705 042
6	Comptes de régularisation	19	26	7	Autres passifs	3 528	5 439
				8	Comptes de régularisation	1 235	1 016
				9	Provisions	2 309	1 697
				9	Fonds pour risques bancaires généraux	6 236	6 236
				10-11	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG		
					* Capital souscrit	8 953	8 953
					* Prime d'émission	3 244	3 244
					* Réserves	31 179	23 850
					* RESULTAT DE L'EXERCICE	13 353	13 317
	TOTAL DE L'ACTIF	840 147	832 221		TOTAL DU PASSIF	840 147	832 221

		HORS-BILAN	31/12/2010	31/12/2009
12	ENGAGEMENTS RECUS			
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ETABLISSEMENTS DE CREDITS		300 000	101 957
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE EDC/ASSURANCE		20 965	24 150
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE CLIENTELE		827 501	820 230
12	ENGAGEMENTS DONNES			
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		NEANT	NEANT
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		NEANT	NEANT
12	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME			
	OPERATION DE COUVERTURE		378 000	295 000

COMPTÉ DE RESULTAT

			K€	
notes			2010	2009
13	+	Intérêts et produits assimilés	58 485	59 263
13	-	Intérêts et charges assimilées	29 208	30 107
14	+	Commissions (produits)	6 115	4 681
14	-	Commissions (charges)	1 828	1 686
15	+	Autres produits d'exploitation bancaire	17	312
15	-	Autres charges d'exploitation bancaire	697	39
PRODUIT NET BANCAIRE			32 883	32 424
16	-	Charges générales d'exploitation	9 382	9 193
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION			23 501	23 231
17	+/-	Coût du risque	-2 477	-2 408
RESULTAT D'EXPLOITATION			21 024	20 823
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			21 024	20 823
	+/-	Résultat exceptionnel	0	0
	-	Impôt sur les bénéfices	7 671	7 506
	+/-	Dotations/reprises FRBG et provisions réglementées	0	0
RESULTAT NET			13 353	13 317

ANNEXE

I) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le CFCAL-SCF a été agréé en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. A ce titre, elle répond des articles L 515-13 à 515-33 du Code monétaire et financier.

Les Sociétés de Crédit Foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. A ce titre, elles appliquent notamment les règlements :

- 99-04 et 2000-03 du CRC, modifié par le 2005-04 du CRC relatifs à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit ;
- 99-10 du CRBF propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte sur l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligible à l'actif des sociétés de crédit foncier, l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés, leurs normes de gestion spécifiques.

La société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier est consolidée par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque qui détient 99,99% du capital social.

Faits marquants de l'exercice

Le 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle du CFCAL, suite au désengagement du Crédit Foncier de France. Le Crédit Mutuel Arkéa détient 3.331.036 titres, soit 90,99% du capital de CFCAL à l'issue de l'offre le 10 février 2011.

Créances sur la clientèle et risque de crédit

Les crédits à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique « opérations avec la clientèle », les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Les dépréciations de créances, les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des dépréciations, reprises de dépréciation, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNB.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

Le CFCAL-SCF applique le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Il est précisé qu'une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel. Ce sont notamment les créances présentant des impayés d'un montant supérieur à trois échéances pour tous les types de crédits. Le principe de contagion est appliqué, la classification en créances douteuses d'un encours entraîne le transfert vers les créances douteuses de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client.

Conformément à l'article 13 du règlement CRC 2002-03, les dépréciations permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels. Par ailleurs, le CFCAL-SCF prend en compte la valeur de ses gages (actualisés sur 5 ans) dans la détermination des dépréciations.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF présente les encours douteux compromis conformément à l'avis CNC n°2005-07, renforcé par l'application du CRC 2005-03 à compter du 1^{er} janvier 2006 modifiant le règlement CRC 2002-03. Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte est envisagé. L'existence de garanties couvrant la quasi totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance sont prises en compte pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation.

Le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition de crédits s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact significatif sur la situation nette et le résultat de la société sur la période.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des obligations foncières ou d'autres titres bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier pour assurer le financement de l'activité de Société de Crédit Foncier.

Le capital restant dû des obligations foncières et assimilées émises par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier figure au passif du bilan sous la rubrique « Dettes représentées par un titre » pour la valeur nominale.

Les intérêts relatifs aux obligations et assimilés sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Dettes à terme

Ce poste comprend un emprunt interbancaire bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier pour assurer le financement de l'activité de Société de Crédit Foncier.

Le montant nominal figure au passif du bilan sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit ».

Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

En outre, le 27/12/2010, 20M€ de prêts interbancaires (prêts en blanc) ont été substitués aux 20M€ de BMTN existants avec le Crédit Mutuel ARKEA. Leurs montants nominaux figurent ainsi au passif du bilan dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » alors que précédemment ils figuraient dans la rubrique « Dettes représentées par un titre ».

Provisions pour risques de contrepartie

Provisions pour litiges

Le CFCAL-SCF a constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des litiges et des risques divers. Le montant de ces provisions au 31/12/2010 s'élève à 1 085K€

Les provisions ont été déterminées conformément aux prescriptions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

Provisions pour risques de surendettement

Pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision est constituée

sur les engagements sains de bilan. Cette provision est évaluée à partir de séries statistiques permettant d'apprécier plus finement le risque de pertes sur ces engagements. Elle couvre le risque consécutif au surendettement de la clientèle et s'élève à 1 224 K€

Fonds pour risques bancaires généraux

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier constitue, pour renforcer la couverture générale des risques inhérents à son activité, une provision intitulée « Fonds pour risques bancaires généraux » (FRBG) prévue à l'article 3 du règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Le fonds pour risques bancaires généraux ne couvre, en aucun cas, des risques identifiés.

Au 31 décembre 2010, le fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 6 236 K€, sans modification depuis le 31 décembre 2009.

Indemnités de remboursement anticipés (IRA)

Les indemnités perçues sont immédiatement comptabilisées dans le PNB.

Instruments financiers à terme

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n°90-15 modifié par le 92-04 du CRBF et le 2002-01 du CRC. Le montant notionnel de l'instrument est comptabilisé en hors bilan. Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier n'a effectué que des opérations de microcouverture. Les opérations répertoriées en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes identifiés dès l'origine.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert.

Intégration fiscale

La Société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier est membre du groupe d'intégration fiscale dont le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque est société mère. A ce titre, le CFCAL-Banque est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe. La charge d'impôt est comptablement constatée par le CFCAL-SCF comme en l'absence d'intégration fiscale.

NOTES ANNEXES AU BILAN ET HORS-BILAN

NOTE 1) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

en milliers d' €

	2010 brut	Dépréciations	2010 net	2009 net
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 158		6 158	0
(Taux variable)				
* A VUE	(1) 6 158		6 158	0
Comptes ordinaires débiteurs	6 158		6 158	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	845 004	11 359	833 645	831 871
* AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	845 004	11 359	833 645	831 871
** CREANCES SAINES	744 285		744 285	752 897
Crédits de trésorerie	9		9	13
Crédits à l'équipement	10 048		10 048	13 685
Crédits à l' habitat	159 352		159 352	178 956
Autres crédits à la clientèle	574 876		574 876	560 243
** CREANCES DOUTEUSES	89 406	7 687	81 719	74 342
Crédits de trésorerie	0	0	0	1
Crédits à l'équipement	0	0	0	123
Crédits à l' habitat	23 419	1 932	21 487	20 915
Autres crédits à la clientèle	65 987	5 755	60 232	53 303
** CREANCES DOUTEUSES COMPROMISES	7 529	3 447	4 082	928
Crédits de trésorerie	15	15	0	0
Crédits à l'équipement	31	31	0	0
Crédits à l' habitat	2 027	875	1 152	312
Autres crédits à la clientèle	5 456	2 526	2 930	616
Créances rattachées	3 784	225	3 559	3 704

(1) Au 31 décembre 2010 le compte ordinaire de la SCF est débiteur, alors qu'au 31 décembre 2009 il était créancier

NOTE 2) VENTILATION DES CREANCES SELON LA DUREE RESIDUELLE

	durée inférieure à 3 mois	durée comprise entre 3 mois & 1 an	durée comprise entre 1 an & 5 ans	durée supérieure à 5 ans	TOTAL NET 2010	TOTAL NET 2009
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE						
Crédits de trésorerie	1	3	5	0	9	13
Crédits à l'équipement	654	1 861	5 455	2 078	10 048	13 685
Crédits à l' habitat	3 713	7 302	37 388	110 949	159 352	178 956
Autres crédits à la clientèle	11 197	25 110	130 542	408 027	574 876	560 243
Créances douteuses/douteuses compromises	34 222	2 153	10 803	38 623	85 801	75 270
Créances rattachées	3 559				3 559	3 704
TOTAL	53 346	36 429	184 193	559 677	833 645	831 871

NOTE 3) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT / OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
ET DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

en milliers d' €

	2010 net	2009 net
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	32 896	63 145
(TAUX VARIABLE)		
Dettes à vue		
*Comptes ordinaires E.D.C.	(1) 0	48 043
*Dettes rattachées	0	101
Dettes à terme		
*Emprunts interbancaires	(2) 32 857	15 000
*Dettes rattachées	39	102
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 369	282
*Comptes créditeurs	1 369	282
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	735 845	705 042
* Titres de créances négociables	163 000	83 000
* Obligations foncières	(3-4) 565 275	614 624
* Dettes rattachées	7 570	7 418

(1) - Au 31 décembre 2010 le compte ordinaire de la SCF est débiteur, alors qu'au 31 décembre 2009 il était créateur

(2) - Emprunts interbancaires avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté pour 12 857K€ et avec le Crédit Mutuel ARKEA pour 20 000K€

(3) - Obligations sécurisées bénéficiant du privilège sur les actifs de la SCF (priorité au service de la dette obligataire - Article 515-19 du code monétaire et financier)

(4) - dont 40M€ obligation foncière non privilégiée souscrite avec le CFCAL-BANQUE

NOTE 4) VENTILATION DES DETTES SELON LA DUREE RESIDUELLE

	durée inférieure à 3 mois	durée comprise entre 3 mois & 1 an	durée comprise entre 1 an & 5 ans	durée supérieure à 5 ans	2010	2009
DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT (TAUX VARIABLE)						
A vue						
* Comptes et emprunts	0				0	48 043
* Dettes rattachées	0				0	101
A terme						
*Emprunt C.E.		2 143	28 571	2 143	32 857	15 000
* Dettes rattachées	38				39	1
Total					32 896	63 145
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE						
* Comptes créditeurs de la clientèle	1 369				1 369	282
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
* Titres de créances négociables		18000	10000	135000	163 000	83 000
* Obligations foncières	23 079	81 885	348 895	111 416	565 275	614 624
* Dettes rattachées	7 570				7 570	7 418
Total					735 845	705 042
TOTAL	32 056	102 028	387 466	248 559	770 110	768 469

NOTE 5) AUTRES ACTIFS

	en milliers d' €	
	2010	2009
Fonds de garantie de dépôts	23	19
Groupement de fait	271	269
Débiteurs divers	31	37
TOTAL	325	325

NOTE 6) COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

	en milliers d' €	
	2010	2009
Charge financière refacturée au CFCAL-Banque	19	26
TOTAL	19	26

NOTE 7) AUTRES PASSIFS

	en milliers d' €	
	2010	2009
Charges parafiscales (ORGANIC)	105	105
Dettes fiscales	487	534
Obligations foncières (OF amorties non payées)	41	50
Groupement de fait	2 391	2 928
Dettes fiscales (intégration fiscale)	165	1 470
Charges à payer	80	67
Créditeurs divers	259	285
TOTAL	3 528	5 439

NOTE 8) COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

	en milliers d' €	
	2010	2009
Charge à payer ints courus swap	1 120	970
Autres comptes de régularisation	115	46
TOTAL	1 235	1 016

NOTE 9) DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

A) DEPRECIATIONS

en milliers d'€

	Début d'exercice 2010	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2010
			montants utilisés au cours de l'exercice	montants non utilisés au cours de l'exercice	
Opérations avec la clientèle					
*Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	18	1	0	4	15
Crédits à l'équipement	29	3	0	1	31
Crédits à l'habitat	1 900	1 645	182	556	2 807
Autres crédits à la clientèle	6 127	4 970	442	2 374	8 281
Total dépréciations créances douteuses	8 074	6 619	624	2 935	11 134 (1)
*Créances rattachées	196	3 280		3 251	225
TOTAL	8 270	9 899	624	6 186	11 359

(1) au 31 décembre 2010, les dépréciations sur créances douteuses compromises s'élèvent à 3 447K€

B) PROVISIONS

	Début d'exercice 2010	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2010
			montants utilisés au cours de l'exercice	montants non utilisés au cours de l'exercice	
*Provisions pour litiges	471	784	72	98	1 085
*Provisions pour risques complémentaires de la clientèle	1 226	0		2	1 224 (2)
TOTAL	1 697	784	72	100	2 309

(2) il s'agit essentiellement de provisions pour surendettement (loi Neiertz)

	Début d'exercice 2010	Dotations	Reprises	Dotations/ reprises nettes 2010	Fin d'exercice 2010
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	6 236				6 236

NOTE 10) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

en milliers d'€

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES hors FRBG

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserves de garantie de la dette	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2008	8 953	3 244	2 576	3 248	13 658	0	0	10 356	42 035
Affectation du résultat 2008					10 356			-10 356	
Dividendes versés au titre de 2008					-5 988				
Résultat exercice 2009								13 317	
Solde au 31/12/2009	8 953	3 244	2 576	3 248	18 026	0	0	13 317	49 364
Affectation du résultat 2009					13 317			-13 317	
Dividendes versés au titre de 2009					-5 988				
Résultat exercice 2010								13 353	
Solde au 31/12/2010	8 953	3 244	2 576	3 248	25 355	0	0	13 353	56 729

Le capital social est composé de 293 540 actions dont le nominal s'élève à € 30,50 par action

NOTE 11) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (avant répartition)

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	56 729	49 364
Fonds pour risques bancaires généraux	6 236	6 236
FONDS PROPRES	62 965	55 600

NOTE 12) HORS - BILAN

HORS-BILAN	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES			31/12/2010	30/12/2009
	Date d'Effet	Date d'Échéance	Nature		
ENGAGEMENTS RECUS					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				300 000	101 957
Crédit Mutuel ARKEA	08/12/2010	31/12/2011	Ligne de crédit	250 000	0
Crédit Foncier de France	01/05/2009	31/12/2010	Ligne de crédit	0	100 000
CFCAL-Banque	17/10/2008	Tacite reconduction	Avance en compte	50 000	1 957
ENGAGEMENTS DE GARANTIE				848 466	844 380
Etablissements de crédit				38	43
Assurance				20 927	24 107
Clientèle				827 501	820 230
ENGAGEMENTS DONNES				NEANT	NEANT
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT et DE GARANTIE					
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
OPERATION DE MICRO-COUVERTURE				(1) 378 000	295 000
BNP Paribas		Swaps de taux		207 500	168 500
Le Crédit Lyonnais		Swaps de taux		170 500	126 500

(1) Il s'agit de 54 swaps de taux valorisés au 31/12/2010 dont 9 en juste valeur positive pour 1 590K€ et 45 en juste valeur négative pour 11 513K€

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 13) INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

en milliers d' €

	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur Ets de crédit (CFCAL-BANQUE)			114	801	-114	-801
Intérêts sur emprunts interbancaires			292	67	-292	-67
Intérêts sur instruments financiers à terme		38	9 739	6 185	-9 739	-6 147
Intérêts sur Opérations avec la clientèle	58 485	59 225			58 485	59 225
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe			19 063 (1)	23 054	-19 063	-23 054
	58 485	59 263	29 208	30 107	29 277	29 156

(1) dont 1 384K€ d' intérêts sur obligations foncières non privilégiées avec le CFCAL-BANQUE

NOTE 14) COMMISSIONS

en milliers d' €

	Commissions Charges		Commissions Produits		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 652	1 471	1 318	1 137	-334	-334
Commissions sur émissions d'emprunts IRA	2	3	3 992	2 840	-2	-3
Diverses commissions	174	212	805	704	631	492
	1 828	1 686	6 115	4 681	4 287	2 995

NOTE 15) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d' €

	CHARGES		PRODUITS		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Charges diverses sur litiges assignations	72				-72	
Dotations/reprises litiges assignations	613	39		296	-613	257
Charges et produits divers	12		17	16	5	16
	697	39	17	312	-680	273

NOTE 16) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers d' €

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts et taxes	583	498
Autres frais administratifs	239	142
Charges générales d'exploitation refacturées: (1)	8 560	8 553
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	9 382	9 193

(1) Le CFCAL-SCF n'a pas de personnel salarié. Ce poste représente la refacturation des frais généraux par le CFCAL-BANQUE (Société Mère) au CFCAL-SCF dans le cadre du contrat de groupement de fait signé entre les deux Sociétés.

NOTE 17) COUT DU RISQUE

en milliers d' €

	Dotations aux provisions et aux dépréciations		Reprises de provisions et de dépréciations		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
* Risques sur créances douteuses	3 391	2 224	1 476	514	1 915	1 710
* Risques complémentaires clientèle	0	428	1		-1	428
	3 391	2 652	1 477	514	1 914	2 138
	Créances irrécouvrables		Rentrées sur créances amorties		Net	
* Créances douteuses	565	273	2	3	563	270
COUT DU RISQUE	3 956	2 925	1 479	517	2 477	2 408

NOTE 18) INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du CFCAL-SOCIETE DE CREDIT FONCIER sont essentiellement exercées en France Métropolitaine
Le Produit Net Bancaire est intégralement lié à l'activité bancaire

NOTE 19) REMUNERATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

	REMUNERATION TTC
Cabinet KPMG	41 860 €
Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	41 860 €

RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

- de doter la réserve facultative de 10 711 288,37€
- de fixer le dividende de l'exercice à 9,00€ par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 22 juin 2011.

Quatrième Résolution

Les mandats du cabinet **KPMG Audit**, représenté par Monsieur **Philippe SAINT-PIERRE**, commissaire aux comptes titulaire et de Madame **Marie-Christine FERRON-JOLYS**, commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler les mandats du cabinet **KPMG Audit**, représenté par Monsieur Philippe SAINT-PIERRE, commissaire aux comptes titulaire et de nommer Monsieur Malcolm Mac Larty, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Cinquième Résolution

Les mandats du cabinet **PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit SA**, représenté par Monsieur **Sylvain MAYEUR**, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur **Pierre COLL**, commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat du **cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit SA**, représenté par Monsieur Sylvain MAYEUR, commissaire aux comptes titulaire et de nommer Monsieur Etienne BORIS, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Sixième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d' Administration a coopté , en tant qu'administrateur, en remplacement du Crédit Foncier de France, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel ARKEA représenté par Monsieur Jean-Pierre DENIS.

Par lettre recommandée en date du 1^{er} avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, M. Jean-Pierre Denis étant remplacé par M. Yves GOURHANNIC à compter du 20 mai 2011.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur le Crédit Mutuel ARKEA représenté par Monsieur Yves GOURHANNIC pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d' Administration a coopté , en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe PINAULT, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Huitième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d' Administration a coopté , en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrice GARNIER, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Yves GOURHANNIC.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Yves GOURHANNIC pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d' Administration a coopté , en tant qu'administrateur, en remplacement de Madame Gervaise HARDY, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Olivier MORALES.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Olivier MORALES pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d' Administration a coopté , en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain SIEGRIST, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Philippe BONDOUX.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Philippe BONDOUX pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Onzième Résolution

En sa séance du 21 décembre 2010, le Conseil d' Administration a coopté , en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT, démissionnaire en date du 21 décembre 2010, Monsieur Benoît PREVOSTO.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Benoît PREVOSTO pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles DURRENBERGER pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatorzième Résolution

En sa séance du 17 février 2011, le conseil d'administration a coopté en remplacement du démissionnaire la société AFI-ESCA représentée par Monsieur Christian BURRUS (courrier de démission réceptionné le 3 janvier 2011) la société FINANCO représentée par Monsieur Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur la société FINANCO représentée par Monsieur Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinzième Résolution

En sa séance du 17 février 2011, le Conseil d'administration a pris acte de la décision de Maître Dominique SCHMIDT de démissionner de sa fonction d'administrateur (courrier de démission réceptionné le 16 février 2011) . Ce mandat prend fin lors de la présente Assemblée générale.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie la démission de fonctions d'administrateur de Monsieur Dominique SCHMIDT.

Seizième Résolution

L'Assemblée Générale nomme Madame Corinne MOREAU administrateur pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Dix-septième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.